

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2010**

Convoqué par le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie annexe le vendredi dix septembre deux mille dix à vingt heures trente, sous la présidence de Gérard DALLEMAGNE, 1^{er} adjoint, le Maire étant empêché.

ETAIENT PRESENTS :

Gérard DALLEMAGNE, Jean BEALU, Jocelyne AUZANNEAU, Gilles LE CAM, Laurent FAURE-BRAC, Eric LE FALHER, Robert GUENOT, Magid ALAOUCHICHE, Jean-Jacques ROQUES, Michelle FOUQUE-DUVAL, Frédéric PAIN, Sylvaine DROT et Pascal GEOFFRE.

ABSENT EXCUSE : Jacques FEYTE.

ABSENTE : Delphine DEMAZIERE.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Gilles LE CAM est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le 1^{er} Maire adjoint propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

- 2 sujets sont reportés à un prochain Conseil Municipal :

- ① Convention de veille foncière Etablissement Public Foncier, Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et Commune.
- ② Participation aux travaux de voirie 8 rue d'Eragny.

- 2 sujets sont rajoutés :

- ① Pour information : Abattage du cèdre place du Pont (sans délibération).
- ② Subvention à la coopérative scolaire.

APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Le compte rendu du Conseil municipal du 2 juillet 2010 est adopté à l'unanimité.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU CIG

Monsieur le 1^{er} Maire adjoint, fait part de la proposition du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de défibrillateurs cardiaques, accessoires et maintenance ainsi que la formation à l'utilisation des défibrillateurs d'une partie du personnel.

Monsieur le 1^{er} Maire adjoint propose l'achat de 3 packs pour :

- 1 - la salle de sports, rue du Pavillon,
- 2 - le terrain de football, chemin des Dagnaudes,
- 3 - le foyer communal, rue Cornudet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE

- l'adhésion au groupement de commandes et l'achat de 3 packs de défibrillateurs,
- autorise le 1^{er} adjoint à signer la convention constitutive.

ELECTION DU REPRESENTANT ET DE SON SUPPLEANT A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMUNES POUR UN NOUVEAU CONTRAT 2011 DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Monsieur le 1^{er} Maire adjoint rappelle la délibération du Conseil Municipal du 2 juillet 2010 et informe qu'il est nécessaire d'élire deux membres, titulaire et suppléant, pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de communes pour un nouveau contrat 2011 de collecte des déchets ménagers.

Sont proposés : M. Gérard DALLEMAGNE titulaire et M. Gilles LE CAM suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, élit comme membres de la commission d'appel d'offres :

- Membre titulaire : M. Gérard DALLEMAGNE.
- Membre suppléant : M. Gilles LE CAM.

RECONDUCTION EXPRESSE DU CONTRAT AVEC LA SEFO POUR L'ENTRETIEN DES BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE POUR 2010

Monsieur le 1^{er} Maire adjoint rappelle le contrat de prestation de service pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie avec la SEFO. La durée du contrat a été fixée pour un an, du 1^{er} janvier 2008 par

reconduction expresse, avec possibilité de le résilier trois mois avant la fin de l'année en cours, sans que sa durée totale puisse excéder quatre ans.

Monsieur le 1^{er} Maire adjoint propose la reconduction expresse du contrat pour l'année 2010.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour la reconduction expresse du contrat avec la SEFO pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie pour l'année 2010.

RAMASSAGE ET TRANSPORT DES ANIMAUX ERRANTS

Monsieur le 1^{er} Maire adjoint fait part d'une procédure d'interventions sur le Val d'Oise pour l'enlèvement des animaux errants et/ou morts sur la voie publique.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, c'est la société Hygiène Action en lieu et place de la Société SACPA, en convention avec le Syndicat mixte pour la gestion de la fourrière animale du Val d'Oise (SMGFAVO) qui intervient sur appel.

Le SMGFAVO établira un titre de recettes correspondant aux actes réalisés.

Tarifs à compter du 1^{er} juillet 2010 :

Capture	30 € HT - 35,88 € TTC	Par acte
Transfert	35 € HT - 41,86 € TTC	Par acte
Capture et transfert	55 € HT - 65,78 € TTC	Par acte

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte de cette modification ainsi que des tarifs.

SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Monsieur le 1^{er} Maire adjoint donne la parole à Pascal GEOFFRE qui explique qu'une institutrice a fait l'achat d'étagères pour sa classe pour un montant de 79,80 €. N'ayant pu obtenir de bon de commande de la mairie pour cet achat, cette somme lui a, exceptionnellement, été remboursée par la coopérative de l'école ; il convient maintenant d'abonder de 79,80 € la coopérative de l'école.

Monsieur le 1^{er} Maire adjoint demande au Conseil Municipal qu'une subvention exceptionnelle de 79,80 € soit attribuée à la coopérative scolaire afin de régulariser cette situation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité se prononce favorablement sur cette subvention exceptionnelle de 79,80 € à la coopérative scolaire.

ABATTAGE DU CEDRE

Monsieur le 1^{er} Maire adjoint informe que le Cèdre de l'Atlas situé place du Pont est très « malade ». Ce vestige de l'ancien parc du Château va malheureusement devoir être abattu pour des raisons de sécurité. Deux expertises menées à dix ans d'intervalle montrent que l'arbre est malade, que cette maladie a progressé et qu'il a été fortement affaibli par les événements climatiques de ces dernières années. La charpente de cet arbre qui s'est développée dans un plan horizontal, ne permet pas la mise en place d'un système d'haubanage qui aurait permis de retarder cette échéance.

Monsieur le 1^{er} Maire adjoint précise que bien évidemment cet arbre sera remplacé. Ce remplacement fera partie intégrante du projet de rénovation de la place du Pont dont les études démarrent en novembre. Dans une prochaine parution d'un des magazines de la commune, un article retracera la vie du Cèdre et une information préalable à l'abattage sera faite auprès des Neuvilleois.

Monsieur le 1^{er} Maire adjoint propose un devis de l'entreprise Arbre en Ciel pour l'abattage du Cèdre et l'évacuation du gros bois pour un montant H.T. de 4 570 €.

Magid ALAOUCHICHE et les membres du Conseil Municipal ont émis le souhait que des morceaux du tronc soient donnés aux Neuvilleois sous une forme à déterminer (porte clés etc.....) ; Monsieur DALLEMAGNE se mettra en relation avec l'entreprise afin d'étudier les conditions financières de ce projet ; un artiste serait prêt à faire une sculpture dans le tronc.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le devis proposé par l'entreprise Arbre en Ciel et prend acte de l'intention d'abattage du Cèdre.

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION POUR L'ANNEE 2009

Monsieur le 1^{er} Maire adjoint informe qu'en application de l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire de faire communication du rapport retraçant l'activité de la Communauté d'agglomération au Conseil municipal en séance publique. Ce rapport est accompagné d'une note de synthèse et des comptes administratifs 2009 des budgets généraux et annexes 2010 (à noter que le rapport d'activité avait été envoyé à chaque membre du Conseil Municipal début juillet).

Les fichiers correspondants sont également adressés par CD Rom.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2009 de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

INFORMATIONS DIVERSES

Gérard DALLEMAGNE

Informe :

- que la Commission nationale du débat public organise un débat public sur le projet de réseau de transport public du Grand Paris. Cette commission doit veiller à l'information du public et encourager le plus grand nombre à participer. Sa mission est aussi d'organiser et d'animer le débat en toute indépendance et sans prendre parti, de façon à garantir sa richesse, son bon déroulement et son équité. Ce débat d'une durée de quatre mois doit s'engager du 1^{er} octobre 2010 au 1^{er} février 2011,
- du succès de la photo communale jeudi 9 septembre 2010 devant la mairie,
- de la distribution des sacs papier et plastique pour le tri sélectif aux ateliers techniques, chemin de Fin d'Oise, le 24 septembre 2010 de 16h à 19h et le 25 septembre 2010 de 9h à 13h,
- des travaux chemin de la Princesse, aire de retournement et terrain de boules, qui sont en voie d'achèvement,
- que la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise a posé une barrière chemin de la Carrière Pépin afin d'interdire le passage vers le chemin de Halage.

Propose :

- d'organiser le planning des permanences des élus au Pavillon d'Amour pour les Journées du Patrimoine samedi 18 et dimanche 19 septembre,
- le prochain conseil municipal vendredi 15 octobre 2010 à 20h30 et le pré conseil lundi 11 octobre 2010 à 19h.
- la réunion de la commission des finances (tous les élus sont conviés) lundi 4 octobre 2010 à 20h30 pour présenter le budget supplémentaire 2010 de la commune.

Jean-Jacques ROQUES

Demande à quelle date les travaux sur le carrefour RD203 doivent-ils être terminés. M. DALLEMAGNE l'informe que la fin des travaux est prévue fin septembre.

Eric LE FALHER

Fait part :

- de l'écoulement des bornes d'irrigation dans les champs,
- du câble téléphonique qui est détendu rue de l'Abbé Legrand. M. BEALU l'informe que le câble a été remis en place par France télécom.

Magid ALAOUCHICHE

Signale des problèmes de nuisances sonores les dimanches matin et parfois en fin de semaine sur la place du Pont.

Robert GUENOT

Rappelle la journée des Associations samedi 11 septembre 2010 de 9h à 17h dans la grande salle du foyer communal.

La séance est levée à 21h40.